

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 30 JUIN 2021**14- Objet : MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPLACEMENT DOUX****N° Ordre : DE-070-2021**

Rapporteur : Jean-Louis Molinié, vice-président à la Transition énergétique et à l'Habitat

Nomenclature : 8.4 aménagement du territoire

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lannes, après convocation du 23 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (39) :**Andiran** : M. Lionel LABARTHE**Barbaste** : Mme Valérie TONIN**Bruch** : M. Alain LORENZELLI**Buzet-sur-Baïse** : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE**Calignac** : Mme Stéphanie DAVID, suppléante**Espiens** : M. Serge LARROCHE**Feugarolles** : M. Jean-François GARRABOS**Fieux** : M. Joël AREVALLILO**Francescas** : -**Lamontjoie** : M. Pascal BOUTAN**Lannes-Villeneuve de Mézin** : M. Jacques ECHEVERRIA**Lasserre** : M. Serge PERES**Lavardac** : Mme Isabelle SALIS et MM. Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE**Le Fréchou** : M. André APPARITIO**Le Nomdieu** : -**Le Saumont** : M. Jean-Louis LALAUE**Mézin** : M. Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA**Moncaut** : M. Francis MALISANI**Moncrabeau** : M. Nicolas CHOISNEL**Montgaillard** : M. Henri de COLOMBEL**Montagnac-sur-Auvignon** : M. Jean-Louis TOLOT**Montesquieu** : M. Alain POLO**Nérac** : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Mélanie SERRES-SOLANO et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Frédéric SANCHEZ**Pompiey** : -**Poudenas** : M. Jean de NADAILLAC**Réaup-Lisse** : -**Saint Pé Saint Simon** : M. Michel SABATHIER**Saint-Vincent-de-Lamontjoie** : M. Daniel AIRODO**Sainte-Maure-de-Peyriac** : -**Sos-Gueyze-Meylan** : M. Didier SOUBIRON**Thouars-sur-Garonne** : M. Christophe BESSIERES, suppléant**Vianne** : -**Xaintrailles** : Mme Michèle AUTIPOUT**Membres absents ayant donné procuration (9) :****Barbaste** : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Lavardac : M. Georges BARBARA à Mme Isabelle SALIS

Mézin : Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana-Paula BES à Mme Edith BUSQUET, M. Patrice DUFAU à M. Serge ARNAUNE, Mme Stéphanie GARBAY à M. Patrick GOLFIER, M. Nicolas LACOMBE à M. Marc GELLY

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Alain LORENZELLI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH à M. Ludovic BIASOTTO

Membre absent excusé (3) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membre absent non excusé (3) :

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 39

Votants : 48

Absents : 15

- Dont « pour » : 48

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Albret Communauté a investi le champ de la transition énergétique et écologique depuis plusieurs années :

- 2015 : lancement d'un Plan Climat Energie Territorial volontaire, en parallèle du SCOT ;
- 2017 : territoire labellisé TEPCV. Le Plan Climat Energie Territorial est transformé en PCAET ;
- 2018 : territoire labellisé TEPOS : recrutement de 2 chargés de mission pour mener à bien les objectifs fixés : baisser la consommation énergétique de 23 % et couvrir à 50 % les besoins du territoire par des énergies renouvelables d'ici 2030. Pour atteindre ces objectifs, les actions menées en matière de transition énergétique concernent : la rénovation des bâtiments (publics et privés), le développement des énergies renouvelables et la mobilité.

En matière de mobilité, trouver des alternatives à la voiture individuelle constitue un véritable défi : les lignes de bus sont peu nombreuses, les routes départementales, en grand nombre, sont vallonnées. La part modale des déplacements en deux roues est inférieure à 2% alors que la mobilité représente le 1^{er} poste de consommation énergétique du territoire. En plus de répondre à des besoins des habitants, les aménagements identifiés permettront également de développer le marché touristique lié à la pratique du vélo.

Albret Communauté a notamment retenu le cabinet VIZEA pour réaliser une étude pour le développement des modes de déplacements doux, et le cabinet AXESIG pour celle relative à l'amélioration de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, les deux études ayant été menées de concert.

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le schéma directeur des déplacements doux d'Albret Communauté du 27/10/2020 réalisé par le cabinet VIZEA,

Vu le PPI (plan pluriannuel d'investissement) joint au débat d'orientation budgétaire présenté et ayant fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire en date du 27/01/2021,

Vu la délibération n°029-2021 du 24/03/2021 relative à la mise en place des autorisations de programme/crédits de paiement, et ouvrant une autorisation de programme de 5 000 000€ HT pour la voie verte, phasée de 2021 à 2026,

Vu la demande de l'ADEME de prendre une délibération sur l'ensemble du PPI tel qu'il est rédigé dans le schéma directeur concernant le schéma cyclable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

► **De valider** le principe du prévisionnel d'investissement du schéma directeur des modes doux, et notamment le schéma cyclable tel que joint en annexe, sous réserve que les propositions ayant servies de base à l'établissement du schéma directeur demeurent en vigueur, sous réserve d'un ajustement du phasage en fonction de l'état d'avancement des études en cours et dans la limite des crédits budgétaires inscrits.

► **De rappeler** que le projet de voie verte est inscrit au PPI d'Albret Communauté tel que présenté lors du débat d'orientation budgétaire,

► **De rappeler** qu'une autorisation de programme a été ouverte à hauteur de 5 000 000€ HT par délibération du 24/03/2021,

► **De rappeler** que le Président a délégation pour solliciter les subventions et paiements auprès de l'ensemble des financeurs publics et privés et signer toutes conventions y afférentes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président



Alain LORENZELLI